



Commune de Sanem

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE DE COMMODO-INCOMMODO

N° du dossier 1/09/0306

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le Collège des Bourgmestre et Échevins informe le public que la société

**AGORA et Cie S.à.r.l.
3 av de Rock'n Roll
L- 4361 ESCH/ALZETTE**

vient de demander l'autorisation concernant **l'installation de traitement de déchets à Esch/Alzette, section A « Esch-Nord ».**

La demande et les plans sont déposés au secrétariat de la commune de SANEM à BELVAUX et y pourront être consultés par tous les intéressés pendant la période **du 18 juin 2010 au 02 juillet 2010 inclus du lundi au vendredi de 08.30 à 11.30 heures et de 13.30 à 16.00 heures.**

Toute réclamation doit être adressée au bourgmestre de la commune de SANEM à BELVAUX dans le délai indiqué.

Un délégué du Collège des Bourgmestre et Échevins entendra tous les intéressés qui se présenteront le **lundi, 05 juillet 2010 de 11.00 à 12.00 heures** dans la maison communale à BELVAUX.

Belvaux, le 18 juin 2010

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

le secrétaire,

Luc THEISEN



le bourgmestre,

Georges ENGEL